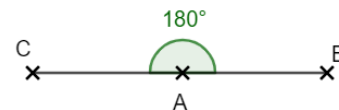


Mesurer un angle

➤ Le degré comme unité de mesure des angles :

Définition : L'unité de mesure d'un angle est le **degré** noté $^{\circ}$. La mesure 180° correspond à celle d'un angle plat.



Remarque : un angle droit correspond à la moitié d'un angle plat. Sa mesure vaut donc $180^{\circ} : 2 = 90^{\circ}$.

➤ Mesure des angles particuliers :

Angle nul	Angle aigu	Angle droit	Angle obtus	Angle plat
$\widehat{BAC} = 0^{\circ}$	$0^{\circ} < \widehat{BAC} < 90^{\circ}$	$\widehat{BAC} = 90^{\circ}$	$90^{\circ} < \widehat{BAC} < 180^{\circ}$	$\widehat{BAC} = 180^{\circ}$

➤ Mesurer un angle à l'aide du rapporteur :

Définition : L'outil permettant de mesurer un angle s'appelle un **rapporteur**. Il a une forme de demi-cercle et présente une double graduation allant de 0° à 180° .

On veut mesurer l'angle $\widehat{BAC}$.	On place le centre du rapporteur sur le sommet de l'angle.	On place un zéro du rapporteur sur [AC). On lit la mesure sur la même graduation que celle utilisée pour le zéro.

➤ Propriété des angles des triangles :

Propriété : Dans un triangle, la somme des angles est égale à 180° .

Par exemple ici : $\widehat{BAC} + \widehat{ACB} + \widehat{CBA} = 41,86^{\circ} + 62,33^{\circ} + 75,81^{\circ} = 180^{\circ}$.

